



Direction de l'instruction publique et de la culture
Secrétariat général

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
gs.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstr. 70, 3005 Berne

A l'attention des parents et représentants légaux
des élèves du canton de Berne

2019.ERZ.72937 / 291696

Berne, le 30 avril 2020

Les écoles rouvrent leurs portes

Chers parents, chers représentants légaux,
Chères et chers élèves,

L'école rouvre ses portes le 11 mai 2020. Nous nous en réjouissons !

Les dernières semaines ont été une expérience totalement nouvelle et un grand défi pour nous tous. Tout le monde a fourni un excellent travail – les enseignantes et enseignants, les directrices et directeurs d'école, les collaboratrices et collaborateurs des structures de prise en charge – et bien évidemment vous et vos familles. Je vous en remercie beaucoup.

Nous allons reprendre l'enseignement présentiel en douceur. Durant les deux premières journées au moins l'enseignement sera organisé en demi-classes ; la direction d'école vous fournira les informations nécessaires. Les enseignant-e-s aborderont et mettront en pratique les mesures de protection de santé avec les élèves. Ces mesures continueront certainement à façonner la vie scolaire quotidienne pendant encore un bon bout de temps. À partir du 13 mai 2020 l'enseignement se déroulera si possible dans des classes complètes.

Dans un premier temps, les enseignantes et enseignants sont invités à examiner attentivement quels enfants de leur classe ont quels lacunes/déficits. Chacun doit avoir suffisamment de temps pour reprendre ses marques dans le quotidien scolaire. Tout ne marchera pas parfaitement dès le début. Mais nous pouvons compter sur les directions d'école ainsi que sur votre engagement et une bonne collaboration.

En outre, vous savez qu'il m'importe beaucoup qu'aucun enfant, aucun-e jeune ne subisse un préjudice dû à la crise actuelle. Par conséquent, pour les rapports d'évaluation avant les vacances d'été, des évaluations pourront être effectuées, mais avec circonspection et toute la retenue nécessaire. Seules les prestations faites avant le 16 mars 2020 sont prises en compte et à partir du 11 mai 2020 uniquement les compétences suffisamment approfondies et pratiquées feront l'objet d'évaluations. En outre, seules les performances qui entraînent une amélioration pour l'élève doivent être prises en compte dans l'évaluation globale.

Les enseignant-e-s mettront particulièrement l'accent sur l'évaluation (pronostique) qui prend en compte l'évolution possible des enfants et adolescents en vue de la prochaine année scolaire. Il serait donc possible d'honorer l'engagement et le travail effectuée de manière indépendante par les enfants et les jeunes. En cas de doute, la décision est à prendre en faveur des élèves.

Votre fille ou votre fils termine l'école obligatoire cet été ? S'il/elle n'a pas encore trouvé de place d'apprentissage, je suis heureuse de vous informer que le délai de signature des contrats d'apprentissage a été prolongé jusqu'en septembre 2020. N'abandonnez donc pas ! Continuez à soutenir votre fille ou votre fils à trouver une place d'apprentissage appropriée. Les enseignant-e-s, l'OP et les inspections scolaires seront également heureux de vous aider.

Chers parents, chers représentants légaux, chères et chers élèves, je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait durant les dernières semaines difficiles. Nous avons jusqu'ici surmonté cette crise ensemble, les élèves, les familles, les écoles. Nous en tant que société. J'espère et je souhaite pour vous comme pour nous toutes et tous que la vie se normalisera peu à peu.

Avec mes meilleures pensées à vous et votre famille et avec mes cordiales salutations.

**La Directrice de
l'instruction publique et de la culture**



Christine Häslér
Conseillère d'Etat